

Equipements solaires thermiques - Subventions

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La politique de développement durable engagée par la Ville de Besançon vers les citoyens est caractérisée notamment par l'attribution de subventions pour l'installation de chauffe eau solaire et d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

Rappel du dispositif

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en oeuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Le dispositif proposé permettra d'accorder une aide de 300 € par logement sur l'installation pour les propriétaires occupants ou bailleurs, en complément des aides existantes dans la limite de 80 % d'aides publiques.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les aides suivantes :

- M. LUNEAU Serge, 9 rue de Loisy - 300 €
- M. TANG Jacques, 6 rue Arago - 300 €
- M. DUBREUCQ Gérard, 17 rue Emile Picard - 300 €

La dépense totale, soit 900 €, sera imputée au chapitre 204.93.2042.3613. 30900.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.